

Berne, le 8 janvier 1975

Note à l'attention de M. le Ministre DunkelNTB horlogers

Vous vous souviendrez que nous avons discuté ensemble, au printemps dernier, la question des notifications suisses au GATT d'obstacles non tarifaires à l'encontre de la CEE dans le secteur horloger. Vous vous rappellerez également que lors de la réunion de la Commission Mixte horlogère du 7 novembre 1973, la délégation de la CEE nous a demandé de retirer lesdites notifications parce que, disait-elle, Bruxelles n'a rien fait de semblable à l'égard de notre pays et que la Commission précitée était l'enceinte appropriée pour traiter ce genre de problèmes. La délégation suisse pour sa part s'était déclarée prête à examiner la question et, par la suite, il y a eu une entente écrite entre vous et les représentants de la Communauté à Genève qui indique que nous serions prêts à retirer les notifications horlogères à condition que la Commission Mixte horlogère essaie sérieusement de trouver des solutions dans ce domaine.

Au cours de sa réunion du premier juillet 1974, la Commission Mixte horlogère s'est penchée sur les NTB incriminés et elle a constaté que dans le cas de la RFA (cadrans lumineux) il n'y a plus eu de difficultés ces dernières années et que l'on pouvait considérer la situation actuelle comme satisfaisante (voir à ce sujet les deux lettres annexées du Directeur général de la Chambre suisse de l'horlogerie). Les deux délégations sont aussi arrivées à la conclusion que l'adhésion de la Grande-Bretagne à la Convention de Vienne sur le contrôle et le poinçonnement des articles en métaux précieux - adhésion qui devrait en principe intervenir dans un avenir pas très lointain - réglerait ce cas précis.

Il ne resterait, dès lors, en ce qui concerne ces NTB que le problème du poinçonnement avec l'Irlande et celui du marquage "waterresistant" et "shockresistant" au lieu des dénominations habituelles "waterproof" et "shockproof" en Angleterre. Il a été convenu de part et d'autre de poursuivre la recherche de solutions à ces questions restées en suspens.

Vu ce qui précède, nous avons deux possibilités d'action: ou bien nous retirons dès maintenant nos notifications, ou bien nous attendons que la CEE donne entièrement suite à nos demandes avant de procéder au retrait. Ce choix de la voie à suivre est évidemment une question de tactique et, en ce qui me concerne, je pencherais plutôt pour la deuxième hypothèse, à savoir l'attente.

Je tenais à vous informer de ces derniers développements du dossier dans l'idée que cela pourra peut-être vous rendre service. Je me réserve de revenir sur notre position esquissée ci-dessus si cela devait vous être utile tactiquement dans vos pourparlers avec les responsables de la CEE à Genève.

Je vous propose donc que nous restions mutuellement en contact dans cette affaire.

sig. Probst

Annexes: 2

Copie: - M. le Directeur général C.M. Wittwer, Chambre suisse de l'horlogerie, La Chaux-de-Fonds, en le remerciant de sa lettre avec annexe du 20.12.1974.
- Mission suisse auprès des Communautés européennes, Bruxelles
- MM. Pro, B, Gro